

Conseil d'Administration du 05 décembre 2023

PROCES VERBAL

M. le Président : Avant de commencer l'ordre du jour, je souhaite avec votre accord ajouter une question. Il s'agit de remboursement d'un atelier cuisine annulé suite à l'absence de l'animateur. Etes-vous d'accord ?

Avis favorable

Procès-verbal du 11 juillet 2023 : adopté à l'unanimité

ORDRE DU JOUR

1. Assurance statutaire

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu le Code des Assurances,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 26 qui précise "les Centres de Gestion peuvent souscrire pour le compte des collectivités et établissements du département qui le demandent, des contrats d'assurance les garantissant contre les risques financiers découlant des dispositions des articles L 416-4 du Code des Communes et 57 de la présente loi, ainsi que des dispositions équivalentes couvrant les risques applicables aux agents contractuels",

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,

Vu la délibération du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du département du Pas-de-Calais en date du 09 février 2023 approuvant le principe du contrat groupe assurances statutaires précisant le recours à la procédure de l'appel d'offres ouvert européen pour l'ensemble de la consultation

Vu la réunion de la Commission d'Appel d'Offres du 27 juin 2023 et son rapport d'analyse des offres.

Vu la délibération du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du département du Pas-de-Calais en date du 27 juin 2023 autorisant le Président du Centre de Gestion à signer le marché avec chaque candidat pour le lot concerné.

Vu la déclaration d'intention proposant de se joindre à la procédure du contrat groupe que le Centre de Gestion a lancé.

Vu l'exposé du Président,

Vu les documents transmis par le Centre de Gestion, et notamment la convention d'adhésion au contrat d'assurance groupe valant également convention de suivi du Cabinet d'audit susmentionné,

Considérant la nécessité de passer un contrat d'assurance statutaire,

Considérant que le contrat ainsi proposé a été soumis au Code de la commande publique,

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- ♦ D'approuver les taux et prestations obtenus par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du département du Pas-de-Calais pour le compte de notre collectivité ou de notre établissement public,
- ♦ D'adhérer au contrat groupe assurance statutaire à compter du 01 janvier 2024, et ceci jusqu'au 31 décembre 2027 sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties dans les délais prévus au contrat (4 mois avant la date d'échéance annuelle fixée au 1^{er} janvier de chaque année), et ceci dans les conditions suivantes :

Collectivités et établissements comptant 01 à 10 agents CNRACL (sans charges patronales)

Garanties	Franchises	Taux en %
Décès		0,20%
Accident de travail avec franchise à	0 jour	1,96%
Longue Maladie/longue durée		
Maternité/paternité/adoption		0,45%
Maladie ordinaire		
Taux total		2,61%

Ce taux total sera appliqué pour le calcul de la prime d'assurance à verser, sur la masse salariale assurée composée du traitement de base indiciaire, de l'indemnité de résidence, du supplément familial de traitement et de la nouvelle bonification indiciaire et éventuellement suivant le choix de la collectivité ou l'établissement, le régime indemnitaire servi mensuellement aux agents.

- ♦ De prendre acte que la collectivité, pour couvrir les frais exposés par le Centre de Gestion au titre du présent marché, versera une participation financière se décomposant comme suit :
 - ⇒ 1.00 % de la prime d'assurance dans le cadre de la mission de suivi et d'assistance technique. Ce taux applicable annuellement sur la prime d'assurance calculée par la collectivité pourra être éventuellement révisé par délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion. Ces participations financières (droits d'entrée, assistance) viennent en sus des taux figurant dans le tableau ci-dessus de la présente délibération.

- ♦ **De prendre acte** également qu'afin de garantir la bonne exécution du marché, son suivi et sa continuité, la collectivité ou l'établissement adhère obligatoirement à une convention de suivi comprenant :
 - l'assistance à l'exécution du marché
 - l'assistance juridique et technique
 - le suivi et l'analyse des statistiques, et l'établissement d'un programme de prévention
 - l'organisation de réunions d'information continue.

Le coût annuel supporté par la collectivité ou l'établissement varie suivant le nombre d'agents figurant au(x) contrat(s) comme suit : le paiement sera donc effectué par les adhérents au contrat groupe ou titulaire du marché d'audit, à savoir la société BACS.

Tarification annuelle	Prix en Euros HT	Prix en Euros TTC
de 1 à 10 agents	150.00	180.00
de 11 à 30 agents	200.00	240.00
de 31 à 50 agents	250.00	300.00
+ de 50 agents	350.00	420.00

Cette convention de suivi intervient en sus des taux figurant dans le tableau ci-dessus et de la participation financière à verser au Centre de Gestion.

A cette fin,

Il est demandé au Conseil d'Administration d'autoriser le Président à signer le ou les bons de commande ainsi que la convention qui intervient dans le cadre du contrat groupe. Les taux, "garanties et franchises" souscrits ci avant sont conformes au(x) bon(s) de commande ci-joint(s), correspondant aux choix retenus par la collectivité ou l'établissement dans le cadre de l'adhésion au contrat groupe auxquels s'ajoutent la participation financière au CDG et la convention de suivi.

M. le Président : Simulation :

- *base salariale à prendre en compte : 79897,34€*
- *risques à prendre en compte : Décès / AT/ Maternité*
- *Total des taux : 2,61%*
- *Estimation Coût assurance stat CIAS : 2085,32€ / an*

Approuvé à l'unanimité

2. Demande de subvention d'investissement auprès de la CAF

Arrivée de Laurence Noël à 15h10.

Dans le cadre des activités du Centre Social et pour permettre d'avoir des outils adaptés aux besoins de la population et des professionnels exerçant au sein de la structure, une demande de subvention est sollicitée auprès de la CAF pour l'achat de trois tablettes et d'un vidéoprojecteur.

D'un montant total de 2313€, un co-financement de 30% est demandé auprès de la CAF, soit 694€.

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- D'approuver le dépôt de demande de subvention
- D'autoriser le Président à signer tout document y afférent.

Approuvé à l'unanimité

3. Modification des tarifs PSC1

Le CIAS propose la mise en place de formations PSC1 depuis de nombreuses années. Le prestataire intervenant a augmenté sa tarification au 01er septembre 2023.

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- D'approuver la modification de tarifs proposée selon le tableau ci-dessous :

Anciens tarifs :	Nouveaux tarifs :
50€ Tarif Normal	55€ Tarif Normal
25€ Tarif réduit "Demandeurs d'emploi / étudiants (sur présentation d'un justificatif)	27€ Tarif réduit "Demandeurs d'emploi / étudiants / lycéens / collégiens / primaires dès 10 ans" (Uniquement sur présentation d'un justificatif de moins de 3 mois)

M. le Président : la société Opale Secourisme doit revoir ses tarifs au regard du contexte. Le tarif passe à 60€. Aussi, il est proposé au Conseil d'Administration de revoir nos tarifs suivant la proposition.

Approuvé à l'unanimité

4. Recyclage PSC1

En 2023 : 77 personnes ont été formées au PSC1. Elles étaient 61 en 2022 et 20 en 2021.

Pour permettre aux personnes formées de pouvoir actualiser leur formation, le Centre Intercommunal d'Action Sociale propose la mise en place de session de recyclage PSC1.

Durée de la formation : 4h

Tarif : 30€ Tarif "Normal"
15€ Tarif réduit "Demandeurs d'emploi / étudiants / lycéens / collégiens / primaires dès 10 ans" (Uniquement sur présentation d'un justificatif de moins de 3 mois)

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- D'approuver la mise en place de ces formations et les tarifs proposés

M. le Président : Opale Secourisme nous facture 35€ par formation. Il est proposé de mettre en place cette nouvelle formation et de prendre en charge une partie des frais en fonction de la proposition.

Approuvé à l'unanimité

5. Ateliers bénévoles « cuisine »

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale propose depuis plus de deux ans des ateliers cuisine mis en place par une bénévole.

Les ateliers ont lieu 1 fois par mois et sont fortement demandés.

Il est proposé au Conseil d'Administration de revoir l'organisation et la tarification de ces temps selon le tableau ci-dessous :

Anciens tarifs :	Nouveaux tarifs :
Ateliers bénévoles septembre-juin 15€	Pas de changement
Ateliers bénévoles janvier-juin 10€	Pas de changement
Ateliers bénévoles cuisine 10€ les 6 séances	Ateliers bénévoles cuisine 10€ les 3 séances

Caroline : au vu du nombre de demandes sur l'atelier, il est proposé de revoir l'organisation en fonction de la proposition du tableau.

Approuvé à l'unanimité

6. Remboursement ateliers cuisine

Vu la délibération en date du 04 avril 2022 fixant les tarifs pour les actions pôle seniors,

Vu l'annulation de l'atelier cuisine du 29 novembre 2023 suite à l'absence de l'animateur,

Vu la demande de sept participants afin de bénéficier du remboursement de l'atelier,

Il est proposé au Conseil d'Administration de valider la demande de remboursement de l'atelier au tarif de 5€ par personne, soit un total de 35€.

Caroline : il s'agit d'un atelier cuisine animé par les Paniers de la Mer. L'animateur étant malade, il n'a pu avoir lieu. Il s'agit d'un atelier avec salariés (apport diététique, culinaire...).

Approuvé à l'unanimité

7. Salon de l'agriculture

Après échanges, il est proposé la poursuite des déplacements au salon de l'agriculture. Ces déplacements n'auraient lieu qu'avec un minimum d'inscriptions. Sans un nombre de personnes minimum, les sorties seraient annulées. Départ de Desvres et Samer.

Il est proposé au Conseil d'Administration de fixer le tarif pour les déplacements au salon de l'agriculture :

- Adultes : 43€
- Enfants de 6 à 12 ans : 39€

Approuvé à l'unanimité

8. Informations

Renouvellement Centre Social

Lors du Conseil d'Administration du 14 Avril 2023, les membres du CA ont approuvé la démarche de renouvellement d'agrément du Centre Social et les dépôts des projets "Animation Globale et Coordination" ainsi que "Animation Collectives Familles".

Les deux projets ont été déposés auprès des services de la CAF et de la MSA le 11 octobre 2023 en sollicitant un agrément pour une période de 4 ans, soit 2024-2027.

Les axes communs aux deux projets sont les suivants :

- Axe 1 : La Mipt comme espace d'accueil et de ressources pour tous, en ayant une attention pour les plus fragiles.
- Axe 2 : L'accompagnement des habitants à devenir des acteurs engagés au sein de la MIPT.
- Axe 3 : Bien vivre sur le territoire, quel que soit son âge, sa situation.

Ces orientations guideront les actions engagées pour les 4 prochaines années.

Bilan Sorties familiales de proximité

Lors du Conseil d'Administration du 14 Avril 2023, les membres du CA ont approuvé la demande de subvention auprès de la CAF pour la mise en place de "Sorties familiales de proximité" à destination en priorité des familles fragilisées, accompagnées par les CCAS du territoire ou/et par le Centre Social.

5 sorties ont été réalisées :

- Journée au Parc de la Falaise à Le Portel
- Journée à la plage de Boulogne sur Mer
- Journée au Zoo d'Amiens
- Journée à la Cité Nature d'Arras

M. le Président : Ces sorties ont rassemblé 149 personnes, soit 54 adultes et 95 enfants. 22 familles différentes ont pu bénéficier de ce projet, dont 7 accompagnées par les Centre Communal d'Action Sociale.

A ce jour, 24 familles accompagnées par un CCAS sont devenues usagères du Centre Social.

Accompagnement des associations du territoire

Le DSU (Développement Social Urbain) est une association de loi 1901. Celle-ci a pour mission de développer tout un ensemble de services à destination des habitants (es) et acteurs (trices) du Pays Boulonnais et notamment le tissu associatif.

L'association a sollicité le centre social pour devenir référent.


M. le Président : Avec le positionnement du centre social, cela me semble intéressant. Aussi, j'ai donné mon accord. Une réunion d'information aura lieu le 05 janvier avec pour but d'informer les associations de l'appel à projet Fond pour le Développement de la Vie Associative.

Je souhaite évoquer les visites à domicile. Cela est vraiment super. Je suis intervenu avec Michel chez deux personnes. Il y a vraiment un besoin.

Des échanges ont lieu sur le service de visite à domicile. L'action est appréciée par l'ensemble des membres du Conseil d'Administration.

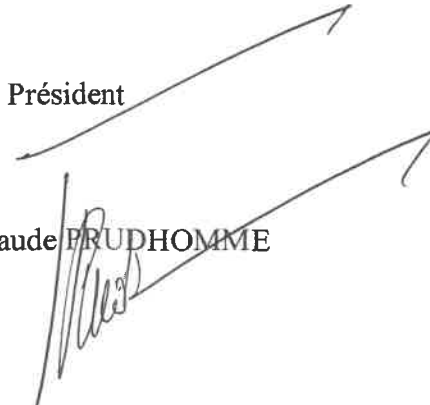
Fin de la séance à 15h41.

Le secrétaire de séance



Thierry PETITPREZ

Le Président



Claude PRUDHOMME